



Compte-rendu

Réunion de secteur – Saint-Lô Agglo – 17 mai 2022

Anthony LAURENT — 02 33 71 65 31 — 06 88 61 64 41 — al Laurent@parc-cotentin-bessin.fr

I. Rappel des objectifs

Rencontrer les élus des communes du Parc, leur présenter la révision de charte et aborder deux thèmes avec eux :

Les problématiques locales de leur secteur, concernant la biodiversité et la nature ordinaire, l'évolution des paysages, les effets du dérèglement climatique, la qualité et la quantité de la ressource en eau, tourisme (surfréquentation éventuelle, valorisation de sites), agriculture, attractivité pour de nouveaux habitants (emploi, services, mobilités, habitat), production locale d'énergie renouvelable.

La question des aménagements envisageables pour améliorer la qualité des centres-bourgs : végétalisation, services, lieux de convivialité...

II. Restitution

Questions / réponses

Pourquoi notre territoire est-il labellisé Parc naturel régional ?

La présence de 30 000 ha de marais, le patrimoine bâti en terre, l'agriculture herbagère et laitière sont le plus souvent cités par les élus.

Pour rappel, le label de Parc naturel régional est délivré pour 15 ans par l'Etat à des territoires habités, ayant des patrimoines naturels et culturels riches mais fragiles. Le rôle d'un Parc est de développer son territoire tout en préservant ses patrimoines.

Quelles actions mène le Parc sur son territoire ?

La restauration du bâti en terre, le soutien à l'agriculture en zone humide (marais) et la gestion d'espaces naturels protégés (réserves nationales, ENS, Natura 2000...) sont le plus souvent cités par les élus.

Pour rappel, les modes d'action du Parc reposent sur :

- Le conseil, l'expertise, l'accompagnement, le financement
- La recherche et l'expérimentation
- L'accueil, la sensibilisation et la mobilisation des publics

Les thématiques traitées par le Parc sont nombreuses :

- Biodiversité, nature ordinaire

- Tourisme
- Energies renouvelables
- Bâti et construction en écomatériaux
- Agriculture en zone humide
- Gestion de l'eau douce
- Aménagement, urbanisme et paysages
- Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Avez-vous déjà visité la Maison du Parc ?

Oui, pour la majorité des élus (75%), mais plusieurs ne l'ont jamais visitée.

Pourquoi êtes-vous délégué du Parc ?

Pour la majorité des élus délégués, il s'agit d'une désignation « par défaut », faute de volontaires, ou « parce qu'il en fallait un ». Plusieurs, néanmoins, se sont portés volontaires : par adhésion aux valeurs du Parc, ou pour mieux connaître son rôle sur le territoire.

En partenariat avec le bureau d'études Indiggo, le Parc a fait le constat que le rôle de délégué était mal défini et peu intéressant pour les élus. Dans sa nouvelle charte 2025-2040, le Parc va redessiner sa gouvernance pour rendre le rôle des délégués plus concret, et davantage impliquer les élus dans le fonctionnement de la structure.

Problématiques locales

Biodiversité et nature ordinaire

- Comment entretenir les espaces publics de manière « verte » et pour un coût acceptable ?
- Équilibre entre activités agricoles et protection de la biodiversité et cadre de vie agréable
- Valoriser les pratiques qui préservent la biodiversité locale et les faire connaître
- Action contre les plantes invasives

Évolution des paysages, effets du dérèglement climatique

- « Le réchauffement climatique va être un gros souci pour tout le monde »
- Élaboration des procédures de protection des haies
- Modification des espèces, question des espèces invasives

Qualité et quantité de la ressource en eau

- La commune dispose d'un captage – un réel souci à l'avenir
- Assurer les ressources en eau par la protection des zones sensibles / protection des captages
- Avancée de la mer dans les terres
- Impact du pompage sur les sols
- Fuite des réseaux



Tourisme (surfréquentation éventuelle, valorisation de sites)

- Manque publicité, pourquoi pas prévoir de monter des offices de tourisme
- Comment favoriser le tourisme et limiter les émissions de CO2 ? (x2)
- Promouvoir les spécificités du territoire
- Préserver les ressources en eau, en quantité et en qualité
- Saint Fromond → gestion du tourisme intelligente
- Continuité du chemin de halage Saint Fromond → Carentan
- Aider la remise en état de nos chemins de randonnée

Agriculture

- Avenir de la filière laitière ?
- Agriculture de qualité pour préserver l'élevage dans les marais
- De moins en moins d'animaux dans le marais
- Continuer à aider les agriculteurs (primes) et à louer nos marais communaux
- Production intensive / production extensive
- Exigence de ceux qui ne travaillent pas dans le domaine et montent des murs autour de leur maison
- Redévelopper le pâturage dans les marais

Attractivité pour de nouveaux habitants (emploi, services, mobilités, habitat)

- Problématique de la mobilité (accès aux services) (x2)
- Préserver les services de proximité
- Problématique des constructions pour les nouveaux habitants et risque d'inondation / montée du niveau de la mer
- Ne pas être un paysage sous cloche : celui-ci a évolué avec les hommes et doit évoluer avec le niveau des connaissances actuelles (végétalisation)

Production locale d'énergie

- De plus en plus de méthanisation
- Développer l'énergie bois / maintien des haies (x2)
- Valoriser un mix énergétique local avec énergies renouvelables
- Équilibre à trouver entre ressources locales disponibles (bois) et besoins

Aménagement des centre-bourgs

Atouts

- Taille humaine
- Faible densité

- Promenade du bord de Vire
- Le calme
- Verdures
- Qualité environnementale qui favorise la qualité de vie
- La proximité des services
- Commerces
- Maison médicale et paramédicale
- Proximité de la ville centre et de ses services
- Espace « le champ de course »
- Tourisme site historique

Constats :

- Le bâti de la reconstruction n'est pas du tout considéré comme un atout ou un patrimoine
- La campagne est plus valorisée que le bourg

Points à améliorer

- Adapter l'habitat dans les anciens logements
- Plus de pistes cyclables et déplacements doux
- Réhabilitation ou remplacement des masures du bourg
- Espaces paysagers à intégrer en centre bourg
- Être un lieu de passage
- Désimperméabilisation (parkings notamment)
- De la couleur
- De la biodiversité
- Les commerces
- La signalisation (touristique, randonnée)
- L'éclairage
- Accessibilité
- Maisons pour les jeunes
- Théâtres

Pistes d'action

- Réhabiliter les ruines et les masures
- Renaturer les espaces publics en ciblant les bourgs structurant dans un premier temps (enjeu : risque inondation, biodiversité). Attention aux enjeux d'accessibilité pour les plus petits bourgs
- Trouver des solutions pour le maintien des anciens à la campagne : mobilité, logements partagés (pour la nuit par exemple)

III. Feuille de présence

16 présents

NOM Prénom	Collectivité représentée
VIRLOUVET Jérôme	Saint-Lô Agglo
HENRYE Alexandre	Saint-Lô Agglo
LAISNEY Michel	Amigny
GUEGAN Jean-Pierre	Graignes-Mesnil Angot
HAREL Raymonde	Pont-Hebert
LANGRENAY Christine	Airel
LEBLOND Sylvie	Rampan
MAZIER Florence	Le Désert
LERECULEY Joël	Graignes-Mesnil Angot
LESCALIER Fabien	Saint-Jean-de-Daye
MAUDUIT Géraldine	Rémilly-les-Marais
PIEN Laurent	Saint-Lô Agglo
TESTARD Gilles	La Meauffe
QUINETTE Dominique	Saint Fromond
LANGLOIS Patrick	Saint Fromond
LAVARDE Marius	Saint Jean de Daye